

**46ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(29 avril – 10 mai 2024)**

**Yémen**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le 1er mai 2024

Merci, Monsieur le Président.

La France formule les recommandations suivantes :

1/ Respecter les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, notamment leurs dispositions concernant les droits de l’Homme et garantir l'accès libre et sans entrave des organisations humanitaires fournissant de l'aide et de l'assistance d'urgence ;

2/ Abolir la peine de mort et ratifier le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte International relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort ;

3/ Ratifier la Convention sur les disparitions forcées et le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture ;

4/ Ratifier le statut de Rome de la Cour Pénale Internationale ;

5/ Renforcer les moyens d'action et l'indépendance de la Commission nationale d'investigation des violations présumées des droits de l'Homme ;

6/ Protéger les droits des femmes et lutter contre toute les formes de violence fondées sur le genre, y compris les mariages forcés ;

7/ Mettre fin au recrutement d’enfants-soldats ;

8/ Couvrir les besoins essentiels en matière d’éducation et de santé en renforçant les services publics.

Je vous remercie./.

[182 mots]